



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Liberté
Égalité
Fraternité



N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de création d'une centrale énergétique et d'un réseau de vapeur
(Centrale énergétique --> projet porté par CABOT pour le compte d'une société de projet à créer et réseau vapeur --> projet porté par ENGIE pour le compte d'une société de projet à créer).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CABOT CARBONE SAS

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. 36. Canalisations de transport de vapeur d'eau ou d'eau surchauffée de température égale ou supérieure à 120° C	1. Modification d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumises à autorisation 36. Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur du réseau de transport aller et retour est supérieur ou égal à 4 000 m ² (longueur réseau de 5,2 km - DN extérieur entre 700 ou 800 mm, yc calorifuge)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CABOT Carbone SAS exploite la dernière usine en France de fabrication de noir de carbone située dans la zone industrielle de Port-Jérôme, à Lillebonne (76). Les activités exploitées par cet établissement sont autorisées par arrêté préfectoral.

La société CABOT produit également indirectement :

- De grandes quantités de gaz résiduaire, un sous-produit du procédé de fabrication du noir de carbone qui n'est pas valorisé aujourd'hui et qui est brûlé sur le site,
- Des gaz de combustion chauds provenant des séchoirs qui sont aujourd'hui évacués par des cheminées séparées.

CABOT s'est associé à ENGIE Solutions dans le cadre d'un projet visant à récupérer l'énergie du gaz résiduaire et des gaz de combustion des séchoirs dans deux installations distinctes :

- Une chaudière alimentée par le gaz résiduaire ;
- Des unités indépendantes de récupération de la chaleur des gaz de combustion des séchoirs.

Le projet prévoit également la création d'un réseau vapeur destiné à alimenter les industriels voisins.

4.2 Objectifs du projet

Le projet, appelé Energy Center, vise à produire de la vapeur pour répondre aux besoins des entreprises industrielles de la région et aux besoins en vapeur du site de CABOT Port Jérôme.

Le projet permettra également d'éviter le torcher le gaz fatal issue de processus de noir de carbone sur le site.

En année pleine, l'installation permettra d'éviter l'émission de 80 000t de CO2 en fournissant une vapeur décarbonée, au même titre qu'une UVE, aux industriels clients de la zone.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les modifications souhaitées par ENGIE et CABOT sont donc les suivantes :

- Création d'un Energy Center pour la valorisation des gaz de queue (gaz fatal) et des fumées des sécheurs :
 - *Ajout d'une chaudière pour la valorisation des gaz de queue ainsi qu'une DeNOx SCR catalytique ;
 - *Ajout de récupérateurs de chaleur sur les lignes PJ4 et PJ5/PJ6 entre les séchoirs et les cheminées ;
 - *Ajout d'une unité de polissage des condensats pour la production d'eau déminéralisée pour répondre aux besoins en eau de l'Energy Center ;
 - *Ajout d'un condenseur refroidi à l'air (en secours en cas d'arrêt maintenance des industriels clients vapeur) ;
 - *Création d'un bâtiment administratif intégrant les salles de contrôle de l'energy center ainsi que de l'usine de noir de carbone.
 - *Couverture du réseau de gaz naturel qui longe le site
 - *Suppression de la cuve GPL
- Création d'un réseau de vapeur pour la distribution de vapeur aux industriels de la zone :
 - *ARLANXEO (environ 0 à 40 t/h)
 - *TEREOS (environ 0 à 60 t/h)
 - *FUTERRO (environ 0 à 60 t/h)

Une opportunité de raccordement au réseau SEVEDE est actuellement en cours d'étude.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Phase d'exploitation :

La centrale énergétique valorise un gaz fatal pour produire de la vapeur, utilisée localement dans la ZI de Port-Jérôme via un réseau dédié. L'installation comprend des équipements de combustion, de traitement de fumées et des effluents, ainsi qu'un réseau de distribution vapeur industriel (canalisations en double enveloppe). L'exploitation s'effectue sous surveillance régulière pour garantir la performance énergétique, la sécurité et le respect des normes environnementales.

Phase de démantèlement :

En fin de vie, les installations de la centrale (chaudière, équipements connexes) et le réseau vapeur sont démantelés. Les matériaux et déchets issus du démantèlement (métaux, calorifuge, fluides, etc.) sont triés et acheminés vers les filières de traitement agréées. Un diagnostic de pollution est réalisé si nécessaire. Le site et les tracés du réseau sont remis en état conformément aux exigences réglementaires.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le site CABOT est autorisé par arrêté préfectoral d'autorisation du 17 décembre 2021. Un Porter à Connaissance est déposé en parallèle du cas par cas afin de présenter les modifications envisagées dans le cadre du projet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Mise en place d'une chaudière Création d'un réseau de vapeur (tracé A1 ou tracé A2)	Puissance 80 MW Longueur max 5 200 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'installation est autorisée par l'arrêté d'exploitation du 17/12/2021. Le projet consiste en la création d'une centrale de production d'énergie et la création d'un réseau de vapeur.

Avant :

Réacteurs : 48 MW + Chaudière 11 MW + Séchoirs 12 MW + Torchère 90 MW soit 161 MW

Après :

Réacteurs : 48 MW + Chaudière 80 MW + Séchoirs : 12 MW soit 140 MW (torchère 90 MW en secours)

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet croise des ZNIEFF de type 1 (se référer au chapitre 2.2 du diagnostic écologique en annexe 8).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZICO « Estuaire et embouchure de la Seine » située à environ 300 m de l'installation.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, mais des terrains du conservatoire du littoral « Marais Vernier » sont situés à environ 790 m de l'installation.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc régional « Boucles de la Seine Normande » situé à environ 350 m de l'installation.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un diagnostic zones humides a été effectué dans le cadre du projet. Les résultats ainsi que les mesures mises en place sont décrits au sein du diagnostic sur les zones humides (cf. chapitre D - 3 du diagnostic écologique remis en annexe 8).</p> <p>La mise en place des mesures lors de la phase chantier, décrites dans le rapport, permettra d'éviter/réduire l'impact temporaire du projet.</p>
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine CABOT et le futur réseau de vapeur sont situés en zone rouge foncé soit d'interdiction renforcée du PPRT de la ZI de Port-Jérôme.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 07 août 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de l'usine CABOT est référencé comme site BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Natura 2000 « Marais Vernier, Risle Maritime » située à environ 590 m à l'ouest de l'installation. Se référer au chapitre C - 2.1 du diagnostic écologique en annexe 8.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les consommations d'eau supplémentaires attendues, estimées à environ 1 t/h et correspondant à moins de 2% de la consommation actuelle du site, sont liées aux appoints pour la chaudière et l'unité de polissage.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes de déblais issus de l'enfouissement du réseau de vapeur sont estimés à 12 300 m ³ (volume du réseau et volume de remblais de sable). Ces déblais seront au maximum réutilisés sur place, le reste sera évacué et traité en filière adaptée.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'apport d'environ 9 614 m ³ de sable pour l'enfouissement du réseau de vapeur.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'installation est déjà raccordée au réseau d'eau potable ainsi qu'au réseau d'assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. chapitre F-1 du diagnostic écologique en annexe 8. D'après le diagnostic, les deux variantes du tracé étudiées n'induisent que des impacts temporaires, soit évitables, soit réductibles dans le pire des cas. Ces contraintes entraîneront la mise en œuvre de mesures ER (Evitement, Réduction) qui sont détaillées dans le chapitre E-5 du diagnostic écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'usine CABOT et le futur réseau de vapeur sont situés en zone rouge foncé soit d'interdiction renforcée du PPRT de la ZI de Port-Jérôme. Le site est également concerné par le transport de matière dangereuse (canalisation de gaz naturel).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque moyen d'inondation par remontée de cave, par un risque radon de catégorie 1, par un risque sismique très faible (zone 1) et par une exposition faible au risque de retrait et gonflement des argiles. Le site n'est pas concernée par un PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'Energy Center permettra d'améliorer la performance du traitement des fumées notamment avec l'ajout d'un traitement DéNOx et donc la qualité des rejets atmosphériques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet d'Energy Center et de réseau de vapeur entraînera un trafic supplémentaire toutefois limité en nombre et dans le temps (18 mois de travaux max). Le contexte de Zone Industrielle et l'absence de riverain à proximité limitera également l'impact. En phase exploitation, le trafic supplémentaire sera limité. (cf. PAC)
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet entraînera des nuisances sonores toutefois limitées dans le temps. En phase exploitation, une étude bruit sera réalisée dans les 6 mois après la MSI. (cf. PAC)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe au sein de la zone industrielle de Port Jérôme à proximité des départementales D110 et D81.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront gérées comme actuellement (cf. PAC).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux propres sont dirigées en Seine et les eaux souillées sont dirigées vers le bassin de décantation.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, de légers rejets supplémentaires sont attendus du fait des purges de la chaudière et de l'unité de polissage pour la centrale. (cf. PAC) Pas d'effluents pour le réseau de vapeur.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets issus des phases travaux seront triés, collectés puis traités en filière agréées. Aucun déchet supplémentaire n'est attendu en phase exploitation. (cf. PAC)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Energy Center s'intégrera dans l'environnement industriel où sont présents de nombreux bâtiments industriels, réservoirs de stockage et cheminées. Le réseau de vapeur sera enterré. Des trappes de visite seront visibles au niveau du terrain naturel pour accéder aux chambres de vannes.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après le site de la préfecture de la Seine-Maritime, 3 projets ont été soumis à enquête publique sur les communes de Port-Jérôme-sr-Seine et Lillebonne :

- ExxonMobil Chemical France : projet d'implantation et d'exploitation d'une nouvelle section de production de trioxyde de soufre (SO3) --> Avis favorable AE (décembre 2023)
- Plastic Energy : projet d'augmentation des capacités de traitement des déchets plastiques --> Avis favorable Ae (février 2023)
- Air Liquide Hydrogène : projet d'augmentation des quantités d'hydrogène admissibles sur le site --> Avis favorable Ae (novembre 2023)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un diagnostic écologique a été réalisé. Il en ressort que les deux variantes du tracé étudiées n'induisent que des impacts temporaires, soit évitables, soit réductibles dans le pire des cas. Ces impacts concernent principalement des milieux naturels ou semi-naturels, mais demeurent modérés en raison de la localisation privilégiée des tracés le long de zones déjà anthropisées (zones remblayées, emprises existantes de réseaux, talus ferroviaires ou routiers).

L'Energy Center bénéficiera des mesures déjà mise en place au niveau du site : suivi bruit, air, eau... telles que décrites dans le dossier de porter à connaissance (PAC).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pendant la phase travaux, les mesures d'évitement, réduction et compensation suivantes seront mises en place :

- Trafic : les engins seront stationnés dans des endroits non susceptibles de créer une gêne pour la circulation des véhicules dans la zone industrielle
- Bruit : les travaux se dérouleront au sein de la ZI Port Jérôme, à proximité d'autres activités industrielles, c'est-à-dire dans un contexte sonore déjà marqué
- Poussières : balayage régulier
- Déchets : les déchets travaux seront triés, collectés puis traités en filière agréées.

En particulier pour le réseau de vapeur, afin de limiter au maximum les effets listés ci-avant (6.4), des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées et sont détaillées dans le chapitre E du diagnostic en annexe 8 de la présente demande. Ces mesures portent principalement sur :

- L'évitement des secteurs sensibles (arbres à cavités, fourrés et haies...);
- L'adaptation du calendrier de travaux aux périodes favorables pour la faune et la flore : les travaux seront réalisés en dehors de ces périodes (voir le macro-planning du projet en annexe 9);
- La mise en œuvre de bonnes pratiques en phase chantier, incluant notamment la prévention des pollutions et la remise en état des milieux impactés.

Concernant les zones humides, la mise en place des mesures lors de la phase chantier, décrites en détail dans le diagnostic, permettra de réduire l'impact du projet et de remettre en état les sols après la phase travaux (impact réduit et temporaire).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur un site déjà en exploitation (Energy Center) et dans une zone industrielle (réseau de vapeur).

Un diagnostic écologique a été réalisé sur les deux tracés à l'étude pour le réseau du vapeur. Afin de limiter au maximum les effets liés au projet, des mesures d'évitement et de réduction ont été proposées.

Aucun enjeu écologique majeur ou bloquant n'a été identifié, ce qui permet d'envisager la réalisation du projet dans des conditions satisfaisantes sur le plan environnemental.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic écologique OTE - Septembre 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Macro-planning du projet - Décembre 2025	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom


Qualité du signataire

À

Fait le 09 January 2026 | 16:28:52 CET

Signature du (des) demandeur(s)

09 January 2026 | 14:49:10 CET

Signed by: 
910243C85BA54AB...